

GUIDE POUR LA DEMI-PENSION L'HEBERGEMENT ET LE TRANSPORT A ALES

Vivre, se loger, étudier et travailler à ALES, c'est un véritable petit défi pour nos futurs jeunes apprentis, qui quasiment sortant d'un système scolaire bien rodé tel que l'Education Nationale où tout était facile avec un logement le plus souvent chez les parents ; l'insouciance et la banalité allaient de pair avec leur mode de vie et de fonctionnement.

Mais, toutes les bonnes choses ont une fin et voici nos futurs apprentis lancés dans le grand bain de l'apprentissage avec ses lots de joie et de peine.

Tel est l'un des véritables challenges du jeune voulant se former au Centre de Formation.

Malheureusement, le C.F.A.I Languedoc Roussillon n'a pas de possibilités d'hébergement en son sein, cependant nous allons essayer de rassembler dans ce guide toutes les informations et possibilités qui peuvent exister et s'offrir à vous afin de vous permettre de trouver rapidement le logement qui vous sera le plus approprié. Bonne lecture.

Quelques petits conseils et définitions :

Un contrat de location :

C'est un document qui vous engage avec un propriétaire de logement (privé ou public) à payer en contre parti d'un bien (studio, T1, etc), un loyer mensuel défini entre les deux parties, des éventuels charges liées à ce logement (Electricité, Eau, charges parties communes d'entretien et de maintenance) Vous pouvez également être amenés à verser un dépôt de garantie ou de caution (somme d'argent conservée par le bailleur, souvent équivalente à un loyer pour garantir un loyer impayé, des dégâts potentiels qui seraient fait dans le logement, etc) .

Cette somme est restituée par le bailleur à la date de fin du contrat de location.

Le locataire doit également se couvrir obligatoirement avec une assurance multirisque habitation, il peut être aussi redevable de la taxe d'habitation (logement occupé au 1 Janvier de l'année civile)

Pour restituer son logement, il faut prévenir son propriétaire par un envoi d'une lettre recommandé avec accusé de réception, rappelant les termes du préavis de location, et la date de fin de location souhaitée).

N'oubliez pas qu'à votre départ, vous devrez effectuer un état des lieux de sortie, comme vous l'aurez normalement réalisé à votre entrée dans le logement, ou vous aurez pu stipuler d'éventuels remarques, défauts, ou constatations par écrit.

Le propriétaire peut vous demander de laisser libre accès à votre bien, pour d'éventuels visites pendant la période de ce préavis.

LE LOGEMENT PROPOSÉ :

Le nombre de pièces est toujours indiqué hors cuisine, salle de bains et WC.

La salle de bains comporte au minimum une baignoire et un lavabo ; la salle d'eau, une douche et un lavabo, les WC peuvent y être intégrés ou bien être séparés.

Quant à la cuisine, elle peut être indépendante ou bien ouverte sur le séjour

(on parle alors de «cuisine américaine» voire de «kitchenette» pour un petit coin cuisine).

Le type de logement est souvent exprimé par une lettre (généralement «T» ou «F») suivie d'un chiffre qui correspond au nombre de pièces principales (hors cuisine et salle de bains).

Quelques exemples :

l **Studio** : une seule pièce principale faisant office de chambre, séjour, cuisine avec une salle d'eau ou de bains et un WC.

l **T1** ou **F1** : une seule pièce principale avec cuisine séparée.

l **T1bis** ou **F1bis** : deux pièces avec la cuisine ouverte sur le séjour.

l **T2** ou **F2** : deux pièces plus une cuisine séparée.

l **T3** ou **F3** : trois pièces plus une cuisine séparée.

l **Chambre chez l'habitant** : pièce en principe toujours meublée (parfois sommairement), située dans la maison ou l'appartement même du propriétaire et comprenant le plus souvent un accès à la cuisine, la salle d'eau et aux sanitaires.

l **Chambre indépendante** : généralement pièce unique, petite, meublée ou non, au confort souvent précaire (toilettes et douche sur le palier). Attention, les propriétaires ont obligation de fournir un logement décent (décret de janvier 2002) c'est à dire qui respecte des normes de surface, de confort et d'état (voir pp. 54-55)

A savoir également :

l **Logement meublé** : logement doté d'un minimum d'ameublement et d'équipement électroménager permettant la vie courante du locataire (voir pp. 58-59).

l **Logement équipé** : logement doté d'une cuisine équipée (au minimum réfrigérateur, plaques de cuisson, évier).

Ne pas confondre avec logement meublé !

l **Mezzanine** : espace aménagé entre le sol et le plafond d'une pièce principale, accessible par une échelle ou un escalier.

l **Duplex** : appartement sur deux étages réunis par un escalier intérieur.

Location :

Il existe également différents types de location :

- La location simple : bail établi entre un bailleur propriétaire et un locataire
- La colocation : consiste à louer un logement à plusieurs personnes, la bonne entente des locataires est gage de bon déroulement de la location, chaque colocataire signe individuellement un contrat de location unique,

Conseils :

Pour effectuer une bonne recherche : - **viser votre localisation géographique** souhaitée
- **connaître votre budget**
- **estimer votre durée de location**
- **savoir le type de bien recherché** (chambre, studio, T1, T2,...)
- **cibler le mode de logement** désiré

Afin d'affiner vos prospections, essayez de vous munir d'un plan de la ville (pour voir les accès des transports publics par exemple) ainsi que de la région pour vous permettre de faire des recherches plus efficaces et précises et surtout, armez-vous de patience et de sérénité car parfois, vous pourrez trouver le chemin assez long ...

Exigez un bail écrit entre les deux parties ce qui vous permettra de vous engager envers vos droits et obligations pour tous types de location (bail, état des lieux, ...) mais aussi de vous protéger ainsi que le titulaire du bien immobilier.

N'oubliez pas que lorsque vous devenez locataire d'un bien (c'est à dire le paiement d'un loyer et de charges par mois), il vous reste bon nombre de petites sommes à financer tel les frais d'agence, la caution (au début de la transaction), la taxe d'habitation, l'assurance habitation, les factures de téléphone et d'électricité, etc ...

Dans tous les cas de figure, vous devez faire une demande d'aide au logement à la CAF (soit par courrier, soit par Internet), on ne sait jamais ...

AIDE ACCES LOGEMENT

- **Mobili-pass** : cette aide doit être demandée dans les 6 mois de la date d'embauche et est destinée à couvrir certaines dépenses liées à la mobilité professionnelle (70 km par rapport au domicile initial ou un transport public de plus de 1H15 minutes), attention, si vous quittez votre logement avant l'échéancier fixé, vous devrez restituer les sommes versées (Plafond MAXI n'excédant pas 3500 euros)
- **Mobili-Jeune** : Subvention de 100€ par mois MAXIMUM viré par trimestre sur présentation des quittances de loyer ou bulletin de salaire, dans la limite de 36 mois, soit 3600€ sur la durée du contrat pour tout alternant de moins de 30 ans sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, et ne gagnant pas plus de 100% du SMIC. Cette aide fonctionne avec un logement conventionné ou non, location ou colocation et vient en déduction des Aides au logement type APL Attention, la demande doit être effectuée au plus tard dans les 6 mois du début du cycle de formation.
- **Loca-Pass** : tout alternant de moins de 30 ans sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, c'est un prêt à taux zéro pour le financement du dépôt de garantie ou de caution, lors d'une location (attention, le montant du loyer doit être maxi 500€ valable pour cette caution et dans la limite d'un remboursement de 25 mois MAXI). En cas de départ avant échéance, il faut rembourser le prêt dans les 3 mois suivants. La demande doit être effectuée au plus tard dans les deux mois d'entrée du logement
- **Le Fond de Solidarité Logement (FSL)** : permet d'aider des familles ou personnes rencontrant des difficultés financières (demande à effectuer auprès d'un travailleur social du département, CCAS, mairie, CAF, centre social, etc) pour prendre en charge par celui-ci tout ou partie des frais d'agence, de cautionnement, du premier loyer, de charges (EDF, eau, assurance habitation, etc)
Cette subvention est donnée par une commission après étude de votre dossier (ressource financière, montant loyer, etc)

AIDE FINANCE PAR LA REGION

Certains apprentis qui prennent un logement spécifique uniquement pour leur temps de formation au CFAI, et pendant leur temps d'alternance, peuvent percevoir une **aide financière au logement** de 5€ par nuitée distribuée par le conseil régional, à condition de **remettre par semestre** au bureau **Conseiller Apprentis du CFAI de Baillargues soit un bail de location pour la période de formation, soit toutes les quittances de loyer des mois de formation ainsi qu'un RIB (relevé identité bancaire).**

ATTENTION : Vous êtes dans l'obligation de choisir entre cette aide (région) et l'aide au logement (APL délivré par la CAF), en aucun cas, vous ne pourrez cumuler ces deux aides, attention, un risque de contrôle peut exister.

Aide au premier équipement : prise en charge d'une partie du matériel professionnel selon le niveau d'étude IV et V, parfois directement donné par le centre de formation aux apprentis.

Aide au permis de conduire : d'un montant de 500€ il faut que l'apprenti soit domicilié en Languedoc-Roussillon, inscrit dans un diplôme d'étude niveau V (CAP), et que l'apprenti s'inscrive dans une auto-école agréée « Permis à 1€ par jour ».

Aide au transport public : le Conseil Régional participe aux déplacements des apprentis en subventionnant une partie de la charge financière de ceux-ci, lors de leurs déplacements avec le transport public (TRAM, BUS, et SNCF), à hauteur d'une prise en charge de 50% du trajet effectué domicile-centre de formation, par le biais d'abonnement ou de carte de réduction (KARTATOO, VIA PRO, VIA ETUDES, etc).

L'apprenti ne paye réellement que 50% de la valeur de son trajet.

CAFETERIA

Quelques informations pratiques sur la restauration sur place préparé par l'entreprise AVENANCE :

L'apprenti s'engage sur l'année à s'inscrire et aller régulièrement au self du CFA de la CCI notamment par le prélèvement automatique des repas dus, qui s'élèveront à **35.00€** par semaine du lundi au vendredi midi inclus.

Des subventions par le biais du Conseil Régional (2.00€) et du C.F.A.I. (2.25€) sont accordées et reversées par un virement bancaire par semestre sur les repas consommés.

UNIQUEMENT seront remboursés les repas lorsque l'apprenti sera en **absences justifiées** avec des justificatifs appropriés (arrêt de travail, convocation administrative officielle, ...)

La restauration s'effectue sous forme de libre service comme une cafétéria avec le choix entre 1 des 2 entrées proposées, 1 des 2 plats chauds, 1 fromage portion ; 1 des 2 desserts et un fruit au choix.

HEBERGEMENT

Dans sa politique de développement, le C.F.A.I. Languedoc Roussillon a créé plusieurs antennes et partenariats notamment SUD FORMATION CCI à ALES.

Pour les futurs jeunes intéressés, nous allons essayer de vous donner toutes les informations nécessaires pour une meilleure intégration dans votre formation.

L'INTERNAT

Il existe un **internat**, dont l'inscription est **annuelle et définitive**, celui-ci se compose de plusieurs chambres doubles avec deux lits, deux armoires et deux bureaux, la semaine en demi-pension s'élevant à **111.00€** comprenant le prix de la chambre, le repas du soir ainsi que le petit déjeuner, ouvert du lundi soir au vendredi matin.

Les draps et couvertures sont fournis gratuitement,

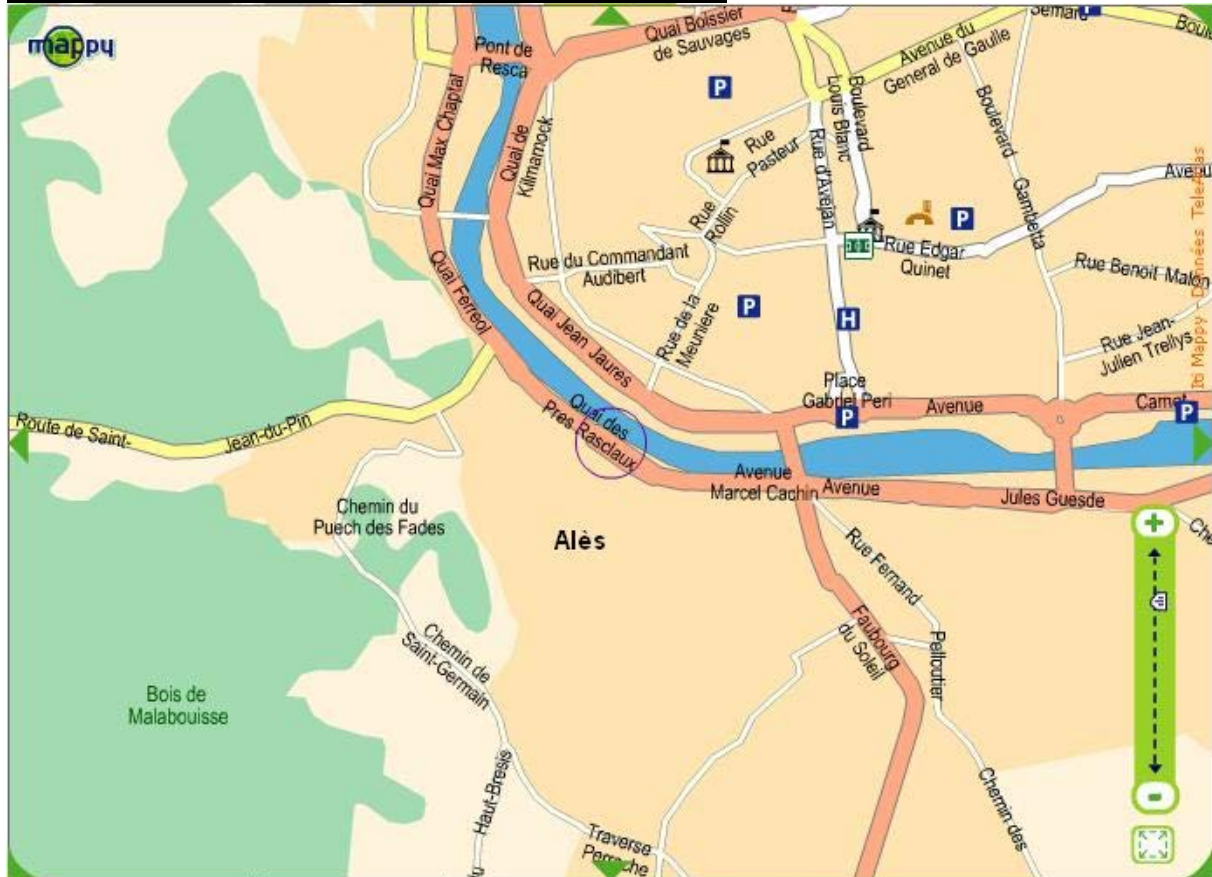
Il existe un règlement intérieur au sein de l'internat, tout manquement grave à celui-ci pourra entraîner l'exclusion soit partielle, soit définitive de celui-ci.

Toute absence doit rester **exceptionnelle** et être justifiée au surveillant de nuit ou au secrétariat de SUD FORMATION au plus tard une journée à l'avance.

Le paiement s'effectuera par avance d'un versement de la totalité de la somme due pour les 2 semaines soit **222€00**, le Conseil Régional reversant par virement bancaire et par semestre une subvention de 7€00 par nuitée prise aux mêmes conditions que pour la cafétéria.

Pour réserver une place, vous devez **OBLIGATOIREMENT** remplir une demande écrite à SUD FORMATION CCI, 270 Quai RASCLAUX, 30100 - ALES, et l'adresser au secrétariat administratif, celui-ci se réservant le droit de placer en PRIORITE les apprentis mineurs vu le nombre de places limitées ainsi que ceux ayant un contrat avec une entreprise.

Plan d'accès de SUD FORMATION ALES CEVENNES :



RESIDENCES SERVICES

Résidence Bellevue ABEILLES SERVICES
11 rues de la glacière 14 boulevard GAMBETTA
30100 ALES 30100 ALES
Tel : 04/66/30/11/77 Tel : 04/66/30/40/23

La résidence Bellevue et Abeilles service met à disposition des studios pour étudiant avec une possibilité de restauration, le soir, se renseigner directement auprès de l'intendance.

AGENCES IMMOBILIERES

CENTURY 21 Cabinet REYNES
18 avenue Général de Gaulle 8 Rue Michelet
30100-ALES 30100-ALES
Tel : 04/66/52/59/59 Tel : 04/66/52/31/21

Agence immobilière, attention au frais d'agence équivalent souvent à 1 mois de loyer !!!
Les listes d'annonces peuvent être payantes mais elles sont souvent actualisées, donc en théorie plus de chances !!!

LOCATIONS SAISONNIERES

BASTIDE DE PEYREMALE Résidence Hôtelière du MONT BOUQUET
848, chemin de Peyremade Rue du foiral
30140-BAGARD 30580 BROUZET LES ALES (12Km Alès)
Tel : 04/66/56/76/57 Tel : 04/66/34/52/10 (Nuit, semaine ou mois : 350€)

Locations d'appartements entièrement meublés et équipés pour 1 ; 2 ; 3 ou 4 personnes.
300 € pour 2 personnes, 400 € pour 4 personnes.

Les apprentis bénéficient de l'A.P.L ou A.L. pour ces types de locations.

Cette location se situe à un quart d'heure du CFA entre ANDUZE et ALES

GÎTES

Gîte l'Hacienda
187 chemin Serre de Lauriant
30100-ALES
Tel : 06/23/71/92/14

Gîtes ruraux, chambres communes et mixtes, chambres d'hôtes, pour court ou long séjour,
plusieurs formules à votre disposition, très bon rapport qualité-prix (entre 10 et 20 € par nuit)

HOTELS

Hôtel Première Classe
Chemin sports
30100-ALES
Tel : 0.892.70.72.31

Hôtel Deltour
Chemin de Trespeaux
30100-ALES
Tel : 04/66/54/98/10

A partir de 39 euros la nuit

A partir de 39 euros la nuit

Hôtel RICHE
42, Place Pierre Semard
30100-ALES
Tel : 04/66/86/00/33

Hôtel Durand
3 boulevard Anatole France
30100-ALES
Tel : 04/66/86/28/94

70 euros la nuit + 6 euros le petit déjeuner

A partir de 51 euros la nuit

Certains jeunes préfèrent cette solution offrant peu de contraintes financières (loyer mensuel, caution) mais ayant l'inconvénient d'offrir peu de capacité de travail (bureau, espace)

PARTICULIERS

Loue appartement 35 M2 neuf entièrement meublé et équipé, parking privatif, 5 minutes du CFA,
Loyer 380 euros et 50 CC (eau et électricité)
Tel : 06.64.33.49.77

Loue studio 20M2 entièrement meublé et équipé, centre-ville, dans 1 résidence,
5 minutes CFA, loyer 275 euros
Tel : 06.64.33.49.77

JOURNAUX D'ANNONCES GRATUITES :

MIDI LIBRE
Tel : 04/66/91/31/00
www.midilibre.annonces.fr

PARU VENDU 30
Tel : 04/66/52/47/48
www.paruvendu.fr annonces

TOP Annonces
Tel: 04/66/52/65/12
www.topannonces.fr annonces

Sans intermédiaire, c'est le meilleur rapport qualité – prix mais qui comporte beaucoup de risques.

ADRESSES DE SITES INTERNET

Des adresses de sites internet pratiques pour la recherche de logement :

www.leboncoin.fr

www.espace-etudiant.com

www.fnaim.fr

www.petites-annonces.fr

www.lindic.fr

www.caf.fr

www.seloger.com

www.logement-étudiant.com

www.entrepaticuliers.com

www.immodumidi.com

www.apparteger.com (colocataire)

www.bonjour.fr

CILEO

L'organisme CILEO peut également vous apporter leur connaissance dans votre recherche et votre démarche d'accompagnement vers un logement, d'une mobilité sur le lieu de formation ou sur le lieu de l'entreprise,

Vous pouvez prendre contact soit par téléphone au 05.61.14.52.91 ou par mail :

alternance@groupecileo.com ou a.coti@groupecileo.com

ACTION LOGEMENT

L'organisme ACTION LOGEMENT peut également vous apporter des informations dans votre recherche sur tout ce qui peut concerner vos démarches dans la recherche de votre futur hébergement, n'hésitez pas à les contacter : www.actionlogement.fr

MISSION LOCALE JEUNES

Mission locale jeunes d'ALES	Restaurant du Cœur	Caisse Allocations Familiales d'Ales
14 rue de la République	34 Avenue J.Baptiste Dumas	6 Quai Boissier de sauvages
30100 - ALES	30100 - ALES	30100 - ALES
Tel : 04.66.56.71.73	Tel : 04.66.56.92.50.	

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PRATIQUES A TITRE INDICATIF :

Type	Chambre 8-15M2	Studio 9-25 M2	T1 20-30 M2	T1 Bis 25-35 M2	T2 30- 50 M2	T3 40-60 M2
Prix mini euros	150	250	300	350	380	460
Prix maxi euros	300	350	410	480	530	650

Les écarts de prix s'expliquent suivant la nature des services proposées, la superficie, l'équipement, ...

Pour tout renseignement complémentaire, merci de prendre contact au :

Pour les aides au logement : vous pouvez vous adresser à la CAF pour retirer un imprimé afin de percevoir les fameuses Allocations pour le Logement qui sont fonction de votre âge, de votre loyer et de vos revenus : en général vous pouvez percevoir entre 100 à 170 euros pour un loyer étant compris entre 350 et 450 euros.

Il existe différentes types d'aides CAF :

APL : aide personnalisée au logement : concerne toute personne locataire d'un bien neuf ou ancien qui fait l'objet d'une convention entre un propriétaire et l'Etat.

ALS : cette aide s'adresse à ceux qui ne peuvent avoir l'APL, ni l'AFS.

ALF : aide pour personnes qui ne peuvent avoir APL car ont des enfants, personnes à charges, ou mariées de moins de 5 ans.

Toutes ces aides sont non cumulables.

Idem pour les versements de caution ou organisme cautionnaire : si vous souhaitez avoir un tiers qui vous cautionne parce que vous n'avez peu ou pas assez de ressources, vous pouvez vous adresser à plusieurs institutions qui vous prêteront une certaine somme d'argent sous forme de prêt à des taux très attractifs.

Pour toute information supplémentaire, merci de prendre contact au :

Pôle Formation des Industries Technologiques du Languedoc-Roussillon

CFAI Languedoc Roussillon

14 rue François FERROUX

34748 – BAILLARGUES Cedex

Tel : 04/67/69/75/50 – Fax : 04/67/69/75/54.

Messagerie : c.ferreira@formation-industries-lr.fr

Internet : apprentissage@formation-industries-lr.fr

Baillargues, le 22 juillet 2016

Carlos FERREIRA

Conseiller Apprentis